

## Appel aux citoyens motivés : Participez au Conseil de Développement de la Métropole !

### ET SI ON IMAGINAIT LA MÉTROPOLE **ENSEMBLE** ?



En 2015, avec la mise en œuvre de la loi MAPTAM et la création de la Métropole de Lyon, le Conseil de développement se transforme et devient métropolitain.

Organe consultatif, composé de représentants de la société civile, le **Conseil de Développement** permet d'associer des citoyens, des acteurs économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur l'avenir de la Métropole.

Au croisement des engagements civiques, professionnels et associatifs de ses membres, le Conseil de développement est un lieu d'échange et de débats qui permet d'éclairer, par les avis et propositions qu'il formule, la Métropole sur les évolutions sociétales.

Réunissant 200 membres, désignés par délibération du Conseil de la Métropole après un appel à candidatures, il se compose de 6 collèges,

- Collège Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales
- Collèges Organismes publics et assimilés
- Collège Vie associative
- Collège Représentation territoriale des habitants
- Collège Personnes Qualifiées
- **Collège Citoyens volontaires**

### LES CITOYENS VOLONTAIRES : UN COLLÈGE COMPOSÉ UNIQUEMENT DE CITOYENS TIRÉS AU SORT

45 citoyens représenteront le collège Citoyens volontaires. Ce collège "citoyens volontaires" est un collège indispensable car il complète les messages portés par le monde associatif, économique, social ou culturel...

Un tirage au sort désignera les candidats appelés à siéger, qui auront tous préalablement dû déposer une candidature et remplir un questionnaire faisant état de leurs motivations.

Le formulaire pour candidater est téléchargeable sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) est à renvoyer avant le 17 avril 2015.

A noter que les personnes exerçant un mandat politique au sein d'un exécutif de collectivité territoriale ne peuvent pas faire partie du collège "citoyens volontaires" et que les volontaires désignés sont bénévoles.

#### Calendrier

- **17 avril 2015** : dernier délai pour le dépôt des candidatures,
- **Fin Avril 2015** : Analyse des dossiers et tirage au sort des futurs membres,
- **Mai 2015** : Composition définitive adoptée par délibération du Conseil de la Métropole,
- **Juin 2015** : Assemblée plénière d'installation du Conseil de Développement de la Métropole.